



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Gestion et Entretien des Milieux
Aquatiques

AVIS A LA BATELLERIE N° 2019/08

RIVIÈRE LE LOT

La Directrice Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, chargée de la police de la navigation sur le Lot

Vu le code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003 du 24 juillet 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot dans le département du Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2018-12-11-017 du 11 décembre 2018, donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, Directrice Départementale des Territoires de LOT & GARONNE en matière d'administration générale,

Vu la décision n° 47-2019-02-13-003 du 13 février 2019 donnant délégation de signature en matière d'administration générale,

INFORME

Les usagers de la **rivière le LOT**, qu'en raison de la manifestation nautique « Championnat de France de Fond Canoë-kayak » **les 30 et 31 mars 2019 à Temple-sur-Lot**, la navigation sera perturbée, entre les PK 23+500 et 26+250 :

- de 11 h 00 à 18 h 00, le samedi 30 mars 2019
- de 7 h 30 à 16 h 30, le dimanche 31 mars 2019

Commentaires :

Les participants devront observer une vigilance particulière à l'égard des activités sportives à voile, prioritaires dans ce secteur et ne doivent pas porter entrave à la navigation des bateaux à passagers et de plaisance.

Il est rappelé que dans ce secteur, la vitesse est limitée à 6 km/h. Les plaisanciers et autres usagers du cours d'eau devront observer une vigilance particulière du fait d'un grand nombre de petites embarcations et adapteront leur vitesse de manière à ne pas déstabiliser celles-ci.

Agen, le **25 MARS 2019**

Le Chef du Service Environnement

Stéphane BOST

Date limite d'affichage : 01/04/2019